

Le moine dom Martin, qui avait à Chazay la charge importante de curé-sacristain, veillait à l'administration des Sacrements, à la garde des reliques, et percevait les droits de sacristie (25). Il avait pour cela plusieurs prêtres sous ses ordres. Revêtu en même temps de la haute charge de prieur, il signa, au nom de l'abbé, les reconnaissances de fiefs qui se font en ce temps. C'est, en 1313, celles de Milon de Charnay, et de Guicharde de Vaux (26). Puis il apparaît dans l'accord passé entre l'abbé et Guillaume de Viego, en 1315, et dans celui de l'abbé et de Guillaume de Lissieu (27), en 1323. Ce moine, dom Martin, fonde, en 1317, son anniversaire dans notre église, moyennant la somme de quinze sols (28).

Il occupa la charge de prieur et celle de grand sacristain de Chazay jusqu'en 1342 ; dom Guillaume lui succéda alors dans ses hautes fonctions (29).

Disons en passant que le couvent d'Ainay s'était procuré à l'époque des croisades de nombreuses et riches reliques que les guerriers de la Palestine lui rapportaient en reconnaissance des services rendus et des sommes prêtées. Sans doute ces reliques n'étaient pas toujours très authentiques, l'on sait que les Grecs fourbes et rapaces en ont vendu une

dans un site charmant qui domine Châtillon-d'Azergues au levant, a vu son château féodal remplacé par un bel édifice Louis XV. Ce domaine, qui appartenait aux de Chaponay, a été vendu à M. Aynard, de Lyon, qui le possède aujourd'hui.

(25) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 65, 105, 127.

(26) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 65, 127.

(27) *Grand cart. d'Ainay*, t. I, chart. 130, 259.

(28) *Arch. du Rhône, Ainay*, 2^e arm. vol. 29, chart. 7.

(29) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 128 et 237.